

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



S'évader dans les symboles

Des amis nous reprochent de n'avoir pas soutenu certaines initiatives populaires fédérales qui auraient mérité de l'être. «Jeunesse sans drogue» (1997); «Pour la mère et l'enfant» (2002); «Contre la construction des minarets» (2009); «Contre l'immigration de masse» (2014); «No Billag» (2018), autant d'occasions manquées par *La Nation* de soutenir symboliquement des positions simples, parlantes et qui, de surcroît, correspondaient aux positions de principe qu'elle défend ordinairement.

Ces initiatives traitaient de sujets fort différents, mais elles avaient en commun, entre elles, et avec nous, de s'opposer ouvertement à certaines orientations inacceptables du monde moderne, libéralisation de la drogue, avortement libre, immigration non maîtrisée, gauchisme des médias de service public. Cette proximité idéologique aurait donc dû nous faire un devoir de prendre position en leur faveur malgré leurs faiblesses évidentes, que ces amis ne contestent pas.

Ce débat n'est pas nouveau. Et périodiquement, nous nous sentons obligés de rappeler les motifs pour lesquels nous refusons de donner notre accord à n'importe quel projet de loi sous prétexte qu'il manifeste une certaine connivence avec nos idées.

Sans revenir sur l'argumentation particulière que nous avons développée à propos de chacune de ces initiatives,

soulignons le fait que toutes, à part «No Billag», entraînaient une perte de souveraineté pour les cantons. Même l'initiative du 9 février «contre l'immigration de masse», qui portait sur une compétence fédérale que nous ne contestions pas, contenait des éléments de centralisation dans la gestion des contingents de travailleurs étrangers.

Or, et c'est la raison permanente de notre intransigeance fédéraliste, un texte constitutionnel ou législatif n'est applicable que s'il tient compte des mœurs et de la mentalité du pays. A défaut, il promet d'être peu efficace et d'engendrer pas mal de dommages collatéraux. On est en train de l'expérimenter, d'une façon dramatique pour de nombreux propriétaires et coûteuse pour les communes, avec la dernière version de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Il ne suffit pas non plus de faire des articles constitutionnels pour qu'ils soient mis en œuvre, ni des lois pour qu'elles soient appliquées. Aux yeux du simple particulier, le droit semble d'une rigueur absolue. Mais en réalité, le pouvoir politique peut le plier ou le tordre dans tous les sens, en retardant indéfiniment l'application, par exemple, ou en l'interprétant à la baisse, voire en refusant carrément d'en tenir compte, à l'image des Chambres fédérales et de l'initiative sur l'immigration déjà mentionnée.

Nos amis le savent parfaitement. Mais pour eux, ce n'est pas le fond de la question. S'ils reconnaissent que nos arguments et distinctions sont souvent fondés, ils contestent notre appréciation générale de la situation, qu'ils jugent trop irénique. De leur point de vue, nous nous complaisons dans des subtilités qui n'ont plus cours aujourd'hui. La critique point par point du texte proprement dit d'une initiative, la mise en lumière de ses imprécisions juridiques et de ses incertitudes politiques, la suppression de ses effets secondaires relèvent d'un juridisme inapproprié.

Leur point de vue est que le monde occidental – il ne s'agit plus seulement du Canton de Vaud ou de la Confédération – se trouve aujourd'hui dans une situation d'urgence et de nécessité. Nous sommes au seuil d'une crise et les règles ordinaires de la politique n'ont plus cours. L'action doit passer au niveau supérieur de la défense de la civilisation occidentale contre les barbares de l'extérieur et de l'intérieur. Le combat devrait désormais passer par des actions symboliques destinées à imprimer un élan salvateur au peuple. C'est dans cette perspective que nous aurions dû saluer ces initiatives.

Ces romantiques amis nous permettront de leur dire que cela ne vaut pas la peine d'être intelligents et cultivés si c'est pour rejeter la réflexion intellectuelle et s'évader dans le symbolique dès

que les choses semblent partir dans tous les sens. C'est précisément dans de tels moments qu'il importe le plus de saisir le détail des enchaînements des causes et des effets. Plus la vérité est brouillée, difficile à cerner et à transmettre, plus il est important de mobiliser ses facultés pour l'atteindre. Nier la pertinence des principes éprouvés sous le prétexte que tout va mal et refuser d'appliquer son intelligence à la compréhension des choses pour s'adonner à des actions spectaculaires ne peut qu'aggraver la crise.

Réfléchir posément, conclure d'une façon proportionnée et agir en recourant aux règles ordinaires de la politique, les seules que nous puissions plus ou moins connaître et maîtriser, est en réalité une question de salut public. Rappelons tout de même à nos amis que ces règles ne se limitent pas à la gestion du quotidien politique, mais incluent le recours à la force publique et la défense des frontières.

Et quand bien même ils auraient raison de dire que la civilisation chrétienne est en phase terminale, nous ne le saurions pas avec certitude. Nous manquons de recul pour en juger. D'ailleurs, l'avenir n'est pas entièrement fait. Si le mouvement général des civilisations se déroule en dehors de la volonté humaine, il reste possible de susciter localement une accalmie, un retour, une renaissance... vaudoise par hypothèse.

Olivier Delacrétaz

Initiative «Monnaie pleine»: qui crée l'argent?

Jusqu'il y a quelques années seulement, l'auteur de ces lignes croyait – il lui semble même avoir entendu cela sur les bancs de l'université – que les banques commerciales (ou privées) ne font que prêter l'argent que les épargnants déposent auprès d'elles: les épargnants prêtent l'argent aux banques commerciales qui le prêtent à leur tour à leurs clients (crédit commerciaux aux entreprises, crédits hypothécaires, etc.). Ainsi, les banques commerciales se contenteraient de faire circuler l'argent créé par la Banque «nationale» suisse (BNS), avec un effet multiplicateur dû à la répétition des séquences dépôt – prêt.

C'est ce que presque tout le monde croit. Et c'est ce que nous lisons encore sous la plume de M. Samuel Bendahan, dans un récent numéro du trimestriel socialiste *Pages de gauche* contenant un dossier sur (et contre) l'initiative «Monnaie pleine», sur laquelle nous voterons le 10 juin:

«Contrairement à la BNS, les autres banques ne peuvent pas créer d'argent à partir de rien. [...] Si vous déposez 1000 frs à la banque, celle-ci utilisera une par-

tie de cet argent et le prêtera à d'autres personnes.»¹

Pourtant, nous lisons à la page précédente du même numéro de *Pages de gauche*, sous la plume de M. Mathieu Gasparini:

«Aujourd'hui, la création monétaire par les banques privées via le crédit constitue plus de 90% de la masse monétaire (le reste étant les billets et les pièces [émis par la BNS]).»²

Alors, qui a raison? M. Gasparini au recto ou M. Bendahan au verso? Il semble que ce soit M. Gasparini, pour les raisons indiquées par deux autres auteurs. Il s'agit d'abord de M. Sergio Rossi, professeur de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg, seul partisan (non sans hésitations) de l'initiative «Monnaie pleine» à s'exprimer dans le numéro de *Pages de gauche*:

«L'initiative [...] met en lumière un élément essentiel, à savoir que les banques sont à l'origine de l'émission de monnaie par les crédits qu'elles octroient à n'importe quel acteur économique. Et elles le font sans qu'il y ait au préalable

de dépôt bancaire pour financer ces crédits. Ce ne sont donc pas les dépôts qui financent le crédit, mais le crédit qui donne lieu à des dépôts bancaires.»³

Il s'agit ensuite, dans *Le Temps* cette fois, de M. Yves Mirabaud, président de la Fondation Genève Place Financière et opposant à l'initiative «Monnaie pleine»:

«Actuellement, les banques commerciales peuvent créer elles-mêmes de la monnaie scripturale, laquelle représente près de 90% de la masse monétaire, le reste étant constitué des pièces et billets mis en circulation par la BNS. Ainsi, lorsqu'elles octroient un crédit à un client, les banques inscrivent le montant correspondant à l'actif de l'emprunteur et comptabilisent chez elles un engagement, ce qui revient à créer de la monnaie scripturale.»⁴

Ainsi donc, un consensus semble se dégager aujourd'hui pour reconnaître que, contrairement à ce qu'on a cru pendant longtemps, la création monétaire par les banques commerciales va bien au-delà du simple effet multiplicateur dû à la répétition des séquences dépôt – prêt.

Actuellement, seule la BNS a le droit de créer de la monnaie fiduciaire (pièces et billets). L'initiative «Monnaie pleine» propose d'étendre le monopole de la BNS à la création de monnaie scripturale (écritures comptables) et donc de transformer assez profondément le rôle et le fonctionnement tant de la BNS que des banques commerciales.

D'ici la votation, *La Nation* reviendra plus en détail sur le texte de l'initiative «Monnaie pleine», les implications concrètes qu'elle aurait et ce qu'il convient d'en penser.

Denis Ramelet

¹ Samuel Bendahan, «L'argent, c'est quoi?», *Pages de gauche*, numéro 166, hiver 2017-2018, p. 12.

² Mathieu Gasparini, «Les insuffisances de "Monnaie pleine"», *Pages de gauche*, numéro cité, p. 11.

³ Sergio Rossi, «L'initiative en débat», *Pages de gauche*, numéro cité, p. 14.

⁴ Yves Mirabaud, «Initiative "Monnaie pleine": ne jouons pas aux apprentis sorciers», *Le Temps*, 18 mars 2018 (www.letemps.ch/economie/initiative-monnaie-pleine-ne-jouons-aux-apprentis-sorciers).

Le génie se paie

«Quelle vie de m...!» s'écrient nos élèves quand nous leur peignons les existences difficiles de Molière, Baudelaire ou Poe. Les adolescents ne comprennent pas qu'un auteur classique puisse avoir connu la dèche. Ils sont comme les bourgeois de 1850, s'imaginant que le talent devrait «rapporter». Or le génie littéraire, le plus souvent, ne paie pas; il se paie de souffrances infinies.

Prenons Baudelaire, dont Marie-Christine Natta vient de donner une biographie fouillée aux éditions Perrin, couronnée par le prix du magazine *Le Point*.

Charles a six ans lorsque son père, peintre et lettré, meurt. Il adore sa mère. Celle-ci le lui rend bien, mais ne le comprendra jamais. Elle se remarie avec le futur général Aupick, collaborateur efficace de tous les régimes, qui envisage de belles études pour son beau-fils. Au lycée de Lyon, Baudelaire n'est pas mauvais élève, mais, comme Rimbaud plus tard, il excelle surtout en vers latins. Seul l'art le passionne; il s'inscrit à la faculté de droit et n'y met pas les pieds. Une animosité réciproque s'installe entre Charles et son beau-père. Le conseil de famille impose au poète une sorte de tutelle. Un notaire, Me Ancelle, gère l'héritage paternel avec une rigueur exaspérante, n'accordant au poète que le minimum vital. Baudelaire fréquente la bohème et les prostituées, contracte la syphilis, s'endette auprès de ses meilleurs amis, s'adonne à l'opium. Toute sa vie, il ne sera respecté que par un cercle de *happy few* qui comprend tout de même Flaubert, Gautier, Hugo, Sainte-Beuve, Barbey d'Aurevilly, Manet et... Richard Wa-

gnier dont Baudelaire a encensé les opéras.

Un jour, Baudelaire calcule que son travail littéraire ne lui a rapporté qu'un franc soixante-dix centimes par jour: *Le prix des écrivains, c'est dans l'estime de leurs égaux et dans la caisse des libraires*, dit-il.

Quand les *Fleurs du mal* vont paraître, il est soumis, pour avoir offensé les bonnes mœurs, à un procès qu'il perd contre le procureur impérial Pignard, lequel se venge de sa défaite face à Flaubert acquitté dans l'affaire *Madame Bovary*.

Politiquement, il n'est pas dans l'air du temps. Brièvement, en 1848, il s'entichait de l'anarchisme proudhonien, mais sa lecture de Joseph de Maistre le convertit à la réaction théocratique et à l'oligarchie où dominant le prêtre, le poète et le soldat. Il méprise la démocratie. Il se moque du moralisme hugolien, notamment des *Misérables* qu'il déteste: *Hugo-sacerdoce, qui a toujours le front penché; trop penché pour rien voir excepté son nombril*. Pour Baudelaire, une œuvre d'art ne doit jamais être explicitement porteuse de morale. Un jour, Mme Hugo lui présente un projet d'éducation internationale. Il écrit: *J'ai eu toutes les peines du monde à lui expliquer qu'il y a eu des grands hommes AVANT l'éducation internationale; et que les enfants n'ayant d'autres buts que de manger des gâteaux, de boire des liqueurs en cachette et d'aller voir les filles, il n'y aura pas plus de grands hommes APRES*. Baudelaire est parfois misogyne: *La jeune fille, ce qu'elle est en réalité: une petite sotte et une petite salope, la plus grande imbécillité unie à la plus grande dépravation*. Il

y a dans la jeune fille toute l'abjection du voyou et du collégien. Seul Judith Gautier, 19 ans, fille de Théophile, trouve grâce à ses yeux parce qu'elle a rendu compte de manière très fine d'*Eurêka* de Poe traduit par Baudelaire. Le poète a envie de jeter un bénitier à la figure de George Sand parce qu'elle nie le péché originel: *La femme Sand, vieille ingénue qui ne veut jamais quitter les planches, théologienne du sentiment qui voudrait supprimer l'enfer par amitié pour le genre humain*. Baudelaire hait la nature; il adore la ville et l'artifice: *La vertu est artificielle, surnaturelle... le mal se fait sans effort, naturellement. Le bien est toujours le produit d'un art*.

Le poète va d'échec en échec. Il se présente à l'Académie française, sachant qu'il ne sera jamais élu. Il veut la Légion d'honneur, mais la méprise: *Plus je deviens malheureux, plus mon orgueil augmente. Qu'on décore tous les Français, excepté moi. Au lieu de la croix, on devrait me donner de l'argent, de l'argent, rien que de l'argent*. Pour en gagner, il faudrait travailler. Baudelaire, jaloux des créateurs féconds comme Balzac, sait que le travail est un remède à la souffrance, mais la paresse l'emporte.

En 1861, à 40 ans, suicidaire, il tire le bilan de sa vie: *Je suis seul, sans ami, sans maîtresse, sans chien, sans chat, à qui me plaindre. Je n'ai que le portrait de mon père, qui est toujours muet*. La mort du père, c'est la source du mal, mais aussi celle d'une œuvre immortelle. Dans son *Ode à Paris*, inachevée, Baudelaire écrit:

*Ô vous! Soyez témoins que j'ai fait mon devoir,
Comme un parfait chimiste et comme
une âme sainte,*

Car j'ai de chaque chose extrait la quintessence

Tu m'as donné ta boue et j'en ai fait de l'or.

Le poète meurt à 46 ans, victime d'une attaque cérébrale. Hémiplégique, il n'arrive plus à lire ni à écrire. Atteint d'aphasie, il ne peut que répéter: *Non, non, crénom!*

Il y a pourtant dans cette vie des moments comiques. Dandy, Baudelaire se promène vêtu de noir et ganté de rose pâle. Il pratique *l'art aristocratique de déplaire*. Il veut étonner. Parfois il tombe sur un os. Il se présente un jour chez Maxime Du Camp, ami et correcteur pointilleux de Flaubert. Il s'est teint les cheveux en vert. Du Camp: *Mais mon cher, tout le monde a les cheveux verts à Paris! Si au moins vous aviez choisi le bleu ciel...* Une autre fois, Du Camp propose de la bière, du thé ou du café à Baudelaire qui lui rend visite. Le poète veut du vin, une bouteille de bordeaux et une bouteille de bourgogne qu'il vide tout en ordonnant qu'on éloigne une carafe: *Je ne supporte pas la vue de l'eau!* Du Camp s'exécute et reste impassible devant le spectacle.

En Belgique, Baudelaire invite le graveur Félicien Rops au restaurant. Le garçon attend la commande. Baudelaire veut tester le seul Belge qu'il respecte:

– Que vous offrirai-je, Monsieur Rops?
– Ce que vous voulez...
– Et si nous prenions... un bain?
– J'allais vous le proposer, Monsieur.

Rops a réussi son examen.

Jacques Perrin

La classe moyenne, nombreuse et fertile

C'est bien connu, les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres, toujours plus nombreux, deviennent toujours plus pauvres. C'est vrai puisque tout le monde le dit: les pleureuses sociales, les caritatifs immatures, les nantis à la conscience torturée, les partis de gauche impatients de loger leurs gens dans le fromage des bureaux d'assistance (et les partis de droite n'osent pas le contester, puisque c'est si clairement établi). On en déduit que le «système» est pervers, et qu'il urge donc de le changer radicalement (et les gens de droite, qui ne tirent évidemment pas cette conclusion, restent muets, car ils sont bien embêtés). On ne va certes pas renouveler l'expérience communiste, qui a profité aux apparatchiks bien nourris et bien arrosés plus qu'au petit peuple famélique faisant la queue devant des magasins vides. Mais il y a du grain à moudre du côté du partage organisé, de la solidarité bureaucratique, de la fiscalité redistributive. De toute façon, il faut agir, car la chose est sûre: les pauvres, toujours plus nombreux, deviennent toujours plus pauvres, et les riches, ... etc. Et entre ces deux groupes emblématiques de l'injustice fondamentale de notre régime, la classe moyenne, naguère ciment de la société, s'étiole, c'est parfaitement connu aussi.

Et voici que l'Office fédéral de la statistique (OFS) sort des chiffres. La classe moyenne des revenus s'est agrandie, atteignant 60,1% de la population

en 2015, en augmentation de 3% environ (ce qui est considérable) par rapport à la moyenne des années 2011-2014. La part des personnes à faible revenu a diminué de 1,4% (ce qui n'est pas rien non plus) de 2013 à 2015. La proportion des personnes à haut revenu a donc décliné de 20,1% à 18,4% (- 1,7%). La «classe moyenne» est celle dont le revenu est compris entre un plancher et un plafond, par exemple entre 3'930 et 8'422 francs par mois pour une personne seule.

Il faut prendre ces données avec des pincettes, car la statistique est la forme officielle du mensonge, surtout quand elle va à l'encontre des idées si bien reçues des pleureuses sociales et compagnie. Et puis, les personnes à faible revenu de cette statistique, susceptibles de gagner tout de même près de 4'000 francs mensuels pour certaines d'entre elles, ce ne sont pas seulement les gens touchés par la grande pauvreté, qui fait des ravages. Surtout celle des familles monoparentales, dont la précarité est tragique. (Convierait-il alors de réhabiliter le mariage indissoluble? Chut! répondent les pleureuses, ce n'est pas le sujet, et d'ailleurs il faut vivre aux prises avec la réalité du XXI^e siècle, où les riches... etc.)

Nous nous méfions certes des statistiques. Néanmoins l'Office fédéral en cause n'est pas peuplé de rigolos, d'autant moins qu'il siège à Neuchâtel. Il convient donc d'accepter l'hypothèse

que la classe moyenne soit en croissance.

La classe moyenne, qui fait tenir le pays debout? Concept douteux d'un point de vue socio-politique, car la population, infiniment variée, se laisse mal enfermer dans des catégories. Il y a des intellectuels d'élite qui tirent le diable par la queue, des taborniaux chanceux fort à l'aise dans leurs affaires, et le peuple coloré des ouvriers qualifiés, des employés de bon niveau, des contre-maîtres et des petits patrons, solide dans l'ensemble, comprend aussi bien des personnalités douées d'esprit civique que des individualistes dénués du moindre sens communautaire. Mais du point de vue strictement financier, qui est celui de l'OFS, il est légitime d'éta-

blir une classification et de dénombrer les ressortissants de chaque groupe.

Le renforcement de la «classe moyenne» est une bonne nouvelle sur le plan social et politique: c'est un gage de stabilité. C'est aussi une bonne nouvelle pour le percepteur. Car s'il tond les riches assez ras, il ne peut pas les écorcher sous peine de leur faire prendre la fuite. Les contribuables à revenu moyen, fortement taxés par maints cantons (dont celui de Vaud), sont moins profitables individuellement, mais beaucoup plus nombreux: 60,1%! Les jolis cours d'eau font les puissants fleuves; la classe moyenne irrigue l'administration publique; elle rend le fisc heureux.

Jean-François Cavin

Programme des Entretiens du mercredi

Après les vacances, les Entretiens du mercredi promettent d'intenses débats, avec notamment deux conférences sur des théories économiques qu'*a priori* tout oppose. Mais est-ce bien le cas?

Prochains rendez-vous:

18 avril 2018: **Le capital, selon Marx et Michéa**, avec M. David L'Épée

25 avril 2018: **Introduction à l'École autrichienne d'économie**, avec M. Pierre Bessard

2 mai 2018: **La situation sécuritaire à Lausanne**, avec M. Xavier de Haller

Pl. Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La RTS et la grève générale

Le gentil socialiste, le méchant militaire

La RTS a produit un documentaire-fiction sur la grève générale de 1918, réalisé par Hansjürg Zumstein, diffusé en version française dimanche 25 mars au soir dans « Histoire vivante ». Il s'agit en réalité d'une hagiographie de Robert Grimm (1881-1958), figure du parti socialiste suisse et leader du mouvement de grève générale en 1918.

Le film est structuré comme un duel entre deux hommes : Robert Grimm et le colonel divisionnaire appenzelois Emil Sonderegger (1868-1934), commandant de la 4^e division (Suisse orientale) et responsable des troupes engagées durant les événements à Zurich. Sonderegger terminera sa carrière comme chef de l'Etat-major général, avant de démissionner en raison de divergences avec les autorités civiles. Il tiendra à la fin de sa vie des responsabilités plus ou moins importantes dans les mouvements frontistes des régions de Bâle et Zurich.

Nous connaissons mal l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse. Aussi nous concentrerons-nous sur un seul aspect de cette émission : l'image donnée du divisionnaire Sonderegger, et le discours qu'elle sous-tend.

On ne peut que déplorer un profond déséquilibre dans la manière de présenter les deux personnages. Les traits de la personnalité de Grimm sont représentés avec nuance et sympathie. Après avoir indiqué qu'il a rencontré Lénine lors de la Conférence pacifiste du Zimmerwald en 1915, on s'empresse de le montrer expliquant à deux charmantes demoiselles que Vladimir Illitch Oulianov est un homme dangereux, car trop radical. « Les sociaux-démocrates sont pour la paix », nous dit-il. On le présente à la fin de sa vie comme un notable, engagé aux côtés du Conseil fédéral comme responsable de l'approvisionnement en carburant durant la Mobilisation 1939-1945.

Sonderegger ne bénéficie pas de ces égards. On commence par lui reconnaître de grandes qualités militaro-stratégiques. Mais le professeur Rudolph Jaun déplore tout de suite que sa réflexion soit « strictement militaire ». S'il avait pensé et agi en politique, on lui eût indubitablement reproché de violer la séparation des pouvoirs. Les historiens interrogés n'y vont pas avec le dos de la cuiller. Sonderegger était un « fanatique sans scrupule », nous apprend Orazio Martinetti, historien et journaliste culturel à la Radio suisse italienne, ou, pour Jakob Tanner de l'Université de Zurich, un « agitateur dont l'action se fonde sur la force militaire », précisant que « côté militaire, la propension à la violence était effroyable ». Ce portrait peu reluisant est dressé à la huitième minute.

La transition théorique et visuelle menant au portrait de Sonderegger n'est pas anodine. Des images de combats, en particulier de matériel militaire en action, assoient l'affirmation que la bourgeoisie suisse vivait du commerce d'armes. Puis des images de soupe populaire et d'enfants famé-

liques illustrent l'appauvrissement du prolétariat. La cause de cet appauvrissement résiderait dans une économie de guerre peu préoccupée par la production de biens de première nécessité. On bascule ensuite dans les images de fiction. Le divisionnaire Sonderegger regarde avec nostalgie les photographies de sa mission d'observateur militaire sur le front italien. On y voit avant tout des canons, des obus et des installations fortifiées.

En trois minutes, le cadre est posé. Le message est clair : l'armée a partie liée avec les bourgeois marchands de canons, elle a intérêt à la continuation de la guerre. L'orientation idéologique de Sonderegger suit naturellement. Il se félicite des victoires autrichiennes sur l'Italie. Le 11 novembre, on le verra s'effondrer en soupirant de dépit. Certes, nous ne sommes qu'en 1918. Mais cette germanophilie, déjà, sonne comme un glas de très mauvais augure.

Nous retrouvons alors immédiatement Robert Grimm dans un train à vapeur rempli de lumière, filant à travers la campagne. Il fait le joli cœur avec ces demoiselles, leur expliquant qu'il ne va pas les mordre, malgré toutes les horreurs que la presse bourgeoise raconte à son sujet.

Ces quelques impressions ne sont pas que fugitives. L'ensemble du film est de cette teneur. Voulant démontrer les tendances préfascistes de Sonderegger, l'une des dernières scènes est totalement absurde. On y voit le divisionnaire se faire prendre en photographie, casqué, par son aide de camp. Déboule un colonel qui lui annonce fièrement, et dans un langage trop bureaucratique pour être vraiment militaire, que la troupe vient de tuer trois grévistes à Granges. Le divisionnaire demande solennellement s'il y a des pertes dans les propres troupes. Content de la réponse négative, il ordonne de transmettre ses félicitations aux participants de l'incident. Il clôt la scène sur un ton inspiré : « Nous ne voulons pas de bolchévisme révolutionnaire dans ce pays ! », et, regardant l'objectif : « Honneur à toi, Helvétia ! » Ou comment ridiculiser par l'image un objectif politique tout à fait louable : faire obstacle à la révolution communiste.

Que, durant sa vie, le divisionnaire Sonderegger n'ait pas été de la première des clairvoyances politiques, nous sommes prêts à l'admettre. Et peut-être bien que la Suisse de 1918 était loin de la Russie de 1917. Mais en réalité, là ne se situe pas la question. Ce qui compte est que les choix politiques de Sonderegger ne justifient aucunement l'absence totale de recul dans la présentation de son personnage. Certes, l'historienne bernoise Brigitte Studer explique sa germanophilie, insistant sur la proximité intellectuelle entre l'Allemagne et l'élite alémanique ; sans compter la formation militaire suisse d'alors, inspirée du modèle prussien et par la figure d'Ulrich Wille.

La tentation simplificatrice est malheureusement trop forte. A partir de

ces affirmations vraies, on décrit soudain comment des militaires craignant de perdre leur pouvoir avec la démobilisation voient dans la grève l'occasion d'un dernier baroud d'honneur. Un tel glissement sans approfondissement n'est pas acceptable. Que cela ait pu être vrai pour certains est possible. Le téléspectateur en conserve toutefois un détestable arrière-fond antimilitariste. Quelle différence entre hier et aujourd'hui ? se demandera-t-il inmanquablement.

Dans l'une des séquences, Robert Grimm s'emporte face au président de la Confédération qui veut mater la grève : « L'histoire vous jugera ! » Là réside précisément le risque pris par ce film : celui de projeter sur le passé

les grilles de lecture idéologiques de son temps.

En 1918, la situation était ce qu'elle a été : confuse, inquiétante, fébrile. La guerre n'était même pas terminée, la Russie avait sombré dans le chaos, et l'Allemagne s'y préparait. On ne saurait exiger d'un officier d'état-major de l'époque, éprouvé par une longue mobilisation, le recul d'un historien du XXI^e siècle. Dans le film, Grimm se réjouit de la chute du Kaiser. En revanche, aucun intervenant ne dénonce combien la destruction des Empires européens a servi de marche-pied au totalitarisme, qu'il soit nazi ou communiste. La lucidité est sélective.

Félicien Monnier

Le PS, l'armée et le Conseil fédéral

Ce docu-fiction sur la grève générale a le mérite de nous rappeler un épisode fondamental et peu connu de l'histoire politique suisse. Il représente, dans sa dernière scène, la lecture du discours de Robert Grimm, prononcé en 1935 et appelant le parti socialiste à soutenir l'effort de préparation militaire. Le film présente cela comme une orientation doctrinale de Robert Grimm, contraint de choisir le moindre de deux maux entre une suisse militariste et la déferlante fas-

ciste. La réalité a été moins romantique : le soutien du PS à l'armée avait été posé comme condition à son entrée au Conseil fédéral.

La Jeunesse socialiste suisse a fait fi de cette mémoire. Depuis plusieurs années elle exige l'abolition de l'armée. Soit ! Mais le marché de 1935 est toujours valable. Quitte à demander l'abolition de l'armée, autant accepter de quitter le Conseil fédéral.

Fé. M.

Opérettes parisiennes en terre vaudoise

Entre novembre 2017 et mars 2018, la compagnie *L'Opéra par-ci par-là*, créée en 2013 à Yverdon-les-Bains, a présenté en terre vaudoise, et dans des lieux aussi divers qu'une grande salle de village ou un caveau de maison vigneronne, un spectacle composé de deux opérettes totalement inédites, *La Bonne de ma Tante* et *Le Docteur Purgandi*, réunies sous le titre *Un caniche à Paris*, pour la seule raison qu'il est question dans chacune d'elles d'un caniche...

Désireux de remettre en valeur un répertoire lyrique comique de la fin du XIX^e siècle quasiment disparu, le directeur musical Antoine Schneider s'est même rendu à la Bibliothèque nationale de France à Paris pour y dénicher ces deux œuvres inconnues, dont la musique a été écrite par des auteurs non moins inconnus, Frédéric Barbier et Victor Robillard ; les partitions n'existant qu'en version chant et piano, il les a transcrites pour un petit ensemble instrumental composé d'un violon, d'un violoncelle, d'une clarinette et d'un piano, ce qui convenait bien pour accompagner sans les couvrir les chanteurs, au nombre de deux (!) dans *La Bonne de ma Tante* et de quatre dans *Le Docteur Purgandi*. Le spectacle complet durant un peu plus d'une heure, il est clair que les intrigues sont simples ; et la concision des textes fait qu'ils passent sans autre la rampe avec une drôlerie qui joue aussi sur le second degré, ce que les acteurs ont du reste bien mis en évidence. Les mu-

siques sont pétillantes, enlevées, sans prétention, mais fort bien écrites, avec, chez Barbier, quelques réminiscences d'Offenbach (on est à l'époque où celui-ci était le roi de l'opérette).

On n'a donc guère eu le temps de s'ennuyer dans ce spectacle de qualité, tant sur le plan de la mise en scène et des costumes que sur celui des interprètes qui ont fait montre d'un plaisir de chanter et de jouer communicatif ; nous ne pouvons tous les citer, toutefois nous nous permettrons une mention particulière à Dominique Tille, chef de chœur bien connu chez nous, qui nous a fait découvrir une autre facette de son talent, irrésistible de drôlerie dans le rôle de travesti de Victoire Cayeux, paysanne de Picardie, et dans celui du Prince Mouchamielo.

On espère que la compagnie *L'Opéra par-ci par-là* poursuivra dans cette veine et on se réjouit de découvrir leurs prochains spectacles.

Frédéric Monnier

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

NON au référendum financier déguisé

A la question «Un vote populaire sur l'avion de combat?», M. Jean-François Cavin a répondu par la négative dans les colonnes de votre journal vaudois favori¹.

La problématique sous-jacente du référendum financier éventuel revient sur la table à un double titre : à propos de la défense aérienne du pays et au sujet d'une candidature suisse aux Jeux olympiques d'hiver de 2026. Il vaut donc la peine d'en reparler.

Mécanismes juridiques

La Constitution fédérale distingue le référendum obligatoire (art. 140) du référendum facultatif (art. 141). Le premier s'applique notamment aux révisions constitutionnelles et il requiert alors la double majorité du peuple et des cantons (art. 142). Quant au second, il s'applique en particulier aux lois fédérales et aux arrêtés fédéraux «dans la mesure où la Constitution ou la loi le prévoient»².

La loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement) définit en termes généraux quels sont les arrêtés qui sont soumis au référendum facultatif et ceux qui ne le sont pas. Dans ce dernier cas, on parle d'«arrêté fédéral simple»³.

Quant au référendum financier, portant sur des dépenses d'une certaine importance, il existe dans plusieurs cantons, mais pas à l'échelon de la Confédération. Il faudrait sans doute modifier la Constitution fédérale pour introduire un tel instrument dans notre ordre juridique.

Défense aérienne

Malgré l'avis contraire de *La Nation*, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 9 mars 2018, de présenter au Parlement le programme «Air 2030» sous forme d'un *arrêté de planification*⁴, soumis au référendum facultatif. Ce programme prévoit surtout l'achat de nouveaux avions de combat, mais également l'acquisition d'un

nouveau système de défense aérienne, pour un montant total de 8 milliards de francs⁵.

Le Conseil fédéral tient à ouvrir la voie à un vote du souverain, après le rejet de l'initiative populaire contre les avions F/A-18 (1993) et après l'échec de l'arrêté sur l'achat des avions Gripen (2014).

Même s'il est présenté comme un arrêté de planification, le programme de défense aérienne est à l'évidence une réunion de dépenses – certes élevées – à charge de l'Etat. Or, les décisions de l'Assemblée fédérale en matière financière sont prises sous la forme d'arrêtés simples, non soumis au référendum⁶.

La proposition de l'exécutif fédéral créerait un précédent et risquerait d'introduire le référendum financier de manière déguisée. Nous y sommes donc opposés.

Jeux olympiques

Le 13 mars dernier, le Conseil national a accepté (par 92 voix contre 87) une motion de Mme Silva Semadeni, socialiste grisonne, demandant que le peuple puisse se prononcer sur l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2026 en Suisse.

Au nom du Conseil fédéral, M. Guy Parmelin, ministre des armées et des sports, a relevé que cette proposition n'était pas conforme aux lois en vigueur et qu'elle risquait de créer un précédent pour d'autres domaines de subventions. Cette fois, nous sommes d'accord avec l'organe exécutif.

Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur la motion de Mme Semadeni lors de la prochaine session d'été. Si les sénateurs s'opposent à la motion, celle-ci n'aura pas de suite.

Dans l'intervalle, le peuple valaisan aura voté le 10 juin prochain sur la candidature de Sion à l'organisation des Jeux d'hiver de 2026. Si les Valaisans votent non, la question sera réglée et il n'y aura aucune candidature suisse

en 2026. S'ils votent oui, la décision du Conseil des Etats reprendra toute son importance.

Conclusions

Le référendum financier pose des questions juridiques, mais aussi politiques. Les dépenses militaires ou les grandes compétitions sportives sont des sujets émotionnels. Les médias et les sondages d'opinion jouent leur rôle de moyens de pression.

Il faut cependant garder la tête froide. L'introduction d'un éventuel référendum financier à l'échelon fédéral, qui poserait des questions pra-



Le Jaune vert complètement gris qui n'aime pas les Noirs

Il y a une semaine, quasiment personne ne connaissait le nom de M. Jean-Vincent Placé. Cet homme politique français de cinquante ans, originaire de Corée du Sud, avait réussi à se faire élire dans les rangs écologistes et à devenir sénateur, puis secrétaire d'Etat; il avait aussi été nommé chevalier de l'ordre national du Mérite, et avait même rejoint la franc-maçonnerie au sein du Grand Orient de France. Mais il restait malgré cela un petit Oriental de France, et surtout un illustre inconnu. Quand on le voyait à la télévision, on pensait que c'était Jackie Chan.

LE COIN DU RONCHON

En quelques heures, pourtant, il est devenu une célébrité internationale. On ne peut plus voir une photo de Jackie Chan sans penser à Jean-Vincent Placé.

La recette de ce succès? En état d'ébriété avancé, il a molesté et insulté des jeunes femmes dans un bar parisien, puis insulté un agent de sécurité, avant de s'en prendre aux policiers venus l'arrêter. «Placé en garde à vue»: le jeu de mots facile a fait le tour des réseaux sociaux – en alternance avec «un Sud-Coréen complètement seoul»...

Ce que les médias ont retenu de cette affaire (et c'est la raison pour laquelle ils ont donné un tel écho à un incident qui, sinon, aurait fini dans la rubrique des chiens écrasés), ce sont les *propos racistes* reprochés à M. Placé. Il aurait en effet dit au videur du bar: «Ici on n'est pas au Maghreb, tu sais pas qui je suis, je vais te renvoyer en Afrique» ou: «Je vais t'envoyer à Ougadougou dès le premier vol.»

M. Placé, pendant son transfert au poste de police, aurait contesté cette version, en affirmant qu'il avait été «agressé par un homme d'extrême-droite». Dès le lendemain, ses amis du journal *Libération* sont aussi venus à son secours en affirmant que *personne n'avait entendu d'insultes racistes* – contrairement à ce que prétendait le videur. A

tiques importantes, doit être étudiée soigneusement. On ne peut pas en décider par des voies déguisées et sous le coup de l'émotion.

Antoine Rochat

¹ *La Nation* n° 2075 du 21 juillet 2017.

² Art. 141 al. 1 lit. c Cst. féd.

³ Art. 163 al. 2 Cst. féd. Voir aussi l'article précité de M. Cavin sur ce point.

⁴ Selon l'art. 28 al. 3 de la loi fédérale sur le Parlement, les arrêtés de planification ne sont pas soumis au référendum, sauf «s'ils sont de portée majeure».

⁵ Ce programme comprendrait aussi la surveillance permanente de l'espace aérien du pays.

⁶ Art. 25 al. 2 de la loi fédérale sur le Parlement.

Occident express 3

La petite voiture grise m'avait percuté à vive allure. En revenant de l'école où j'avais déposé mon fils, j'avais grillé un feu rouge et m'en excusais. L'autre conducteur, qui se dépêchait pour y déposer le sien, agréait sans mot dire et contemplait sa voiture défoncée. Le policier a patiemment observé la scène puis il a pris nos dépositions. Alors que je débitais ma confession dans mon meilleur serbe, il me regardait par en-dessous. Tandis que l'autre était au téléphone, le policier m'a pris à part. Il m'a dit à voix basse, les yeux tout rétrécis: «Non mais t'es pas bien?». Devant ma surprise il continuait, avec le tutoiement de rigueur: «Tu sais ce qui t'attend, en tant qu'étranger? Le tribunal, le retrait, une amende énorme. Pourquoi tu t'accuses?» J'ai répondu: «Mais... parce que j'ai grillé ce feu rouge!» Et lui: «Vraiment? T'es certain que c'est toi qui l'as grillé, ce feu?» Comme il répétait sa question, j'ai soudain réalisé que je n'étais pas certain du tout. Ce fonctionnaire

grassouillet l'avait parfaitement saisi. Il voyait un brave type prêt à prendre cher par mauvaise conscience. Mon policier-psychologue achevait: «Voilà, tu vas dire que tu sais pas, comme lui, et tout le monde rentre chez soi.» Soudain je me suis écrié: «Mais qui va payer, pour sa voiture?» Alors il m'a regardé avec un sourire cruel: «Ah, t'as la conscience qui te ronge, hein? Tu le plains, lui et sa pauvre petite bagnole!» J'étais vaincu. N'étant certain d'être coupable ou innocent, je devais m'en tenir à ce seul constat. En signant ma déposition et en lui glissant un billet de 1'000 dinars (10 frs.), je me suis souvenu de ces deux agents qui m'avaient flashé sur l'autoroute en Valais. Tandis qu'ils me verbalisaient, ils s'excusaient avec profusion de m'embêter pour rien. Ils m'encourageaient à faire opposition au département, «par principe!» s'écriaient-ils. Mais ils m'ont quand même pris 750 francs en liquide, sans cesser de s'excuser de n'y rien pouvoir changer.

David Laufer

notre connaissance, c'est la première fois que des journalistes mettent en doute la parole d'un immigré qui se plaint d'injures racistes. En revanche, le magazine en ligne *Oumma.com*, «site d'information portant un regard musulman sur l'actualité», n'hésite pas à prendre la défense du videur: «C'est bien connu, l'alcool libère les inhibitions et, dans le cas particulier de Jean-Vincent Placé, il a totalement désinhibé un racisme anti-arabes latent.»

La situation est paradoxale. Il y a quelques années, M. Placé s'était amèrement plaint du «racisme» de l'humoriste Nicolas Canteloup, parce que ce dernier l'avait imité avec un «accent asiatique caricatural». M. Placé avait déclaré: «Dans un contexte de déchaînement raciste, antisémite, xénophobe, cela ne me fait pas rire.» D'une manière générale, M. Placé était décrit jusqu'ici comme «intransigeant avec les propos racistes qu'il souhaitait voir systématiquement sanctionnés».

On dit que l'alcool révèle ce que nous sommes ou ce que nous avons au plus profond de nous. Se pourrait-il que M. Placé ait été un cryptoraciste? Un raciste qui s'ignorait jusqu'au jour où l'alcool lui a permis de faire son *coming out*? Ou est-ce l'alcool qui rend raciste? A force d'insister sur les origines contrôlées, sur la ségrégation des blancs, des rouges et des roses, ça finit par laisser des traces. D'ailleurs, une petite recherche sur internet avec les mots «alcool» et «racisme» nous apprend que «l'alcool nous rend sexistes, homophobes et racistes, selon la science.» Faut-il croire la science, alors que M. Jean-Claude Juncker ne s'est encore jamais montré ni sexiste, ni homophobe, ni raciste?

Pour notre part, nous croyons utile de signaler ici un détail que les médias ont jusqu'à présent négligé. On peut bien reprocher à M. Jean-Vincent Placé d'être sud-coréen, français, écologiste, alcoolique, raciste et mal éduqué; mais s'il a réellement dit à un videur arabe qu'il allait le renvoyer à Ougadougou, il doit aussi être sérieusement nul en géographie.